

SYNDICAT SCOLAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt- à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sandrine LEGRAS-DELANNOY.

PRESENTS : Messieurs LAQUERRIERE François, PARIZE Jérôme, QUAEGBEUR Pierre, Mesdames OPERON Martine, CAZIER Anick, COPPE Emmanuelle.

Absent excusé : JOLY Benoît.

Mme OPERON Martine a été élue Secrétaire de séance.

BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE

Le compte rendu du conseil d'école a eu lieu mardi 20 Juin 2023.

Mme DEMONCHY a réalisé des demi-journées d'accueil dans la classe pour les futurs petits durant le mois de Juin. Elle ne sait pas encore si elle va faire une rentrée échelonnée en Septembre.

Les effectifs de la rentrée septembre 2023.

- Maternelle : 10 PS, 6 MS et 7 GS
- CP – CE1 : 14 CP et 4 CE1
- CE1 – CE2 : 6 CE1 et 16 CE2
- CM1 – CM2 : 14 CM1 et 8 CM2

Soit un effectif de 85 élèves.

3 élèves du RPI sont en attente d'une orientation ULIS à Froissy (1 en CE2 et 2 en CM1).

Une demande d'un enfant de Campremy. Le Syndicat l'avait accepté, mais la Mairie de Campremy a refusé le transfert, vu la baisse de leur effectif.

La kermesse des écoles aura lieu le 30 Juin à l'école de St André-Farivillers. M. LAQUERRIERE François n'est pas très favorable au vendredi soir.

La subvention demandée auprès de Victor HABERT-DASSAULT ne sera probablement pas acceptée. Le Syndicat Scolaire a reçu une subvention de la Région pour 3000 €, qui n'était pas prévue au Budget. De ce fait, les investissements pour les deux écoles d'une valeur de 3700.00 euros (cuisine et balancelle pour Caply et les vélos et livres pour St André-Farivillers) seront commandés.

Les institutrices ont discuté de la baisse des budgets des classes alors que l'inflation a fait flamber les prix des fournitures. Elles demandent une augmentation du budget (40 € par enfant). Après discussion, les membres décident d'augmenter la participation à 43 euros.

Les institutrices s'interrogent sur la disparition de la subvention COOP-SCOLAIRE du SIRS (15 € par enfant). La subvention de 2022 et 2023 sera versée cette année.

CANTINE / PERISCOLAIRE

La Présidente a rencontré la Directrice du Centre Social, Madame Anick POITOU et la Présidente, Mme Arlette DEVAUX avec le Maire de St André-Farivillers, Monsieur Hervé COMMELIN concernant l'augmentation croissante du tarif de la convention avec le Centre Social qui était de 34 425.08 € en 2022 et de 49 000.00 € en 2023. Après réflexion, le Centre Social a baissé à

SYNDICAT SCOLAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2023

47 023.75 €. Ce qui n'est pas assez pour la Présidente. Après réflexion, le Centre Social a envoyé une nouvelle convention à 38 798.12 € mais avec des tarifs de cantine à 4.50 €.

Après discussion, les membres décident à l'unanimité de quitter le Centre Social pour aller avec le prestataire Léo Lagrange à la rentrée de Septembre 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- Des soucis à l'école de St André-Farivillers avec un parent d'élève qui se garait n'importe où, et qui avait un comportement déplacé. Un courrier lui a été envoyé.
- Des soucis également concernant des parents qui oublient de venir chercher leur enfant le midi. Il faudrait envisager de donner un courrier aux parents à la rentrée.
- Projet à l'école de St André-Farivillers, une fresque de 90m2, avec des carrés potagers et des fleurs.
- L'abribus a été installé devant l'école de St André.
- Les horaires des agents techniques seront modifiés cet été vu que les écoles sont inoccupées la journée.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35 par la Présidente.

Les Membres,

La Présidente,